

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 22 novembre 2017 portant modification des circonscriptions des brigades territoriales de Saint-Jean-de-Sauves, de Monts-sur-Guesnes, de Mirebeau, de Pleumartin, de Chauvigny et de Saint-Savin (Vienne)**

NOR : INTJ1731712A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales de Saint-Jean-de-Sauves, de Monts-sur-Guesnes, de Mirebeau, de Pleumartin, de Chauvigny et de Saint-Savin sont modifiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Saint-Jean-de-Sauves, de Monts-sur-Guesnes, de Mirebeau, de Pleumartin, de Chauvigny et de Saint-Savin exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 novembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Saint-Jean-de-Sauves</b>	Angliers Aulnay <b>Chouppes</b> Craon La Chaussée La Grimaudière Martaizé Mazeuil Moncontour Saint-Clair Saint-Jean-de-Sauves	Angliers Aulnay Craon La Chaussée La Grimaudière Martaizé Mazeuil Moncontour Saint-Clair Saint-Jean-de-Sauves
<b>Monts-sur-Guesnes</b>	Berthegon <b>Coussay</b> Dercé Guesnes Maulay Monts-sur-Guesnes Nueil-sous-Faye Prinçay Saires Verrue	Berthegon Dercé Guesnes Maulay Monts-sur-Guesnes Nueil-sous-Faye Prinçay Saires Verrue
<b>Mirebeau</b>	Amberre Cherves Cuhon Maisonneuve Massognes Mirebeau Thurageau Varennes Vouzailles	Amberre Cherves <b>Chouppes</b> <b>Coussay</b> Cuhon Maisonneuve Massognes Mirebeau Thurageau Varennes Vouzailles
<b>Pleumartin</b>	Chenevelles Coussay-les-Bois Leigné-les-Bois Lésigny Mairé Pleumartin <b>La Puye</b> La Roche-Posay Senillé-Saint-Sauveur Vicq-sur-Gartempe	<b>Angles-sur-l'Anglin</b> Chenevelles Coussay-les-Bois Leigné-les-Bois Lésigny Mairé Pleumartin La Roche-Posay Senillé-Saint-Sauveur Vicq-sur-Gartempe
<b>Chauvigny</b>	Chauvigny Lauthiers Sainte-Radégonde Valdivienne	Chauvigny <b>La Puye</b> Lauthiers Sainte-Radégonde Valdivienne
<b>Saint-Savin</b>	<b>Angles-sur-l'Anglin</b> Antigny Béthines Fleix Haims Jouhet La Bussière Leignes-sur-Fontaine Liglet Nalliers Paizay-le-Sec Pindray Saint-Germain Saint-Pierre-de-Maillé Saint-Savin Villemort	Antigny Béthines Fleix Haims Jouhet La Bussière Leignes-sur-Fontaine Liglet Nalliers Paizay-le-Sec Pindray Saint-Germain Saint-Pierre-de-Maillé Saint-Savin Villemort